

CITP-88: *Classification internationale type des professions* (CITP-88), publiée par le Bureau international du Travail, Genève, 1991.

ISCLC-66: *Classification internationale type des coûts de main-d'oeuvre*, publiée par le Bureau international du Travail, Genève, 1966.

CITI, rév. 3: *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique*, Etudes statistiques, série M, no. 4, rév. 3, publiée par les Nations Unies, New York, 1990.

NACE, rév. 1: *Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne*, publiée par Eurostat, Luxembourg, 1996.

AZERBAIDJAN

Titre de l'enquête

Reports on Labour (Rapports sur l'emploi).

Organisme responsable

State Statistical Committee of the Azerbaijan Republic, Labour Statistics Department (Comité national de statistique de la République azerbaïdjanaise, Département des statistiques de l'emploi).

Périodicité de l'enquête

Mensuelle, trimestrielle, semestrielle et annuelle.

Objectifs de l'enquête

Fournir des informations sur le marché du travail.

Principaux sujets relatifs au travail couverts par l'enquête

Emploi, gains et coût de la main-d'oeuvre.

Période de référence

Le mois.

Champ d'application

Géographique: Ensemble du pays.

Branches d'activité: Toutes les branches de l'activité économique.

Etablissements: Tous les types et tailles de sociétés, d'entreprises et d'organismes du secteur public; les entreprises du secteur privé sont partiellement couvertes.

Personnes couvertes: Ensemble des salariés.

Professions: Les données sont rassemblées par profession une fois par an par le biais d'une autre enquête (voir «Autres sources de données»).

Concepts et définitions

Emploi: Par salariés on entend tous les travailleurs en possession d'un contrat de travail sur la base d'un plein temps ou d'un temps partiel, indépendamment de la durée de ce contrat (saisonnier, temporaire ou permanent). La définition inclut les propriétaires et les directeurs travaillant dans l'entreprise et percevant un salaire, les travailleurs manuels et non manuels, les apprentis et les stagiaires ainsi que les personnes temporairement absentes du travail pour cause de vacances, jours fériés, mise à pied, maladie ou accident, etc. Les travailleurs détenant plusieurs emplois, les travailleurs saisonniers et les travailleurs absents du travail pour cause de conflit du travail sont identifiés séparément.

Les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale, les agents à la commission et les travailleurs à domicile sont exclus de la définition.

Gains: Les gains bruts portent sur tous les types de paiements en espèces ou en nature, quelle que soit la source de financement, y compris les paiements pour les heures non effectuées, conformément à la législation sur le travail. Ils incluent en particulier:

- les paiements directs (rémunérations pour heures normales de travail, primes pour heures supplémentaires, heures effectuées les jours fériés, travail par équipes et de nuit, etc.), primes de stimulation (primes à la production, etc.) et autres primes et suppléments de salaire payés régulièrement, allocations diverses (logement, transport, vie chère et allocations familiales versées directement par l'employeur);
- les rémunérations pour les heures non effectuées (congés annuels et congés payés assimilés, jours fériés officiels, autres jours reconnus et autres jours d'absence rémunérés);

- les primes payées irrégulièrement (primes de fin d'année, saisonnières et similaires) et primes de participation aux bénéfices;
- la valeur des paiements en nature (pour la nourriture et les boissons, le chauffage, le logement gratuit ou subventionné et autres versements similaires).

Taux de salaire ou de traitement: Sans objet.

Durée du travail: Sans objet.

Recommandations internationales: La définition des gains correspond au concept des gains bruts totaux figurant dans les recommandations internationales.

Classifications

Branches d'activité économique: Les données sont classées conformément à l'All-Union Classification of Branches of the National Economy. Une corrélation peut être établie, après certains ajustements, avec la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), rév. 2.

Professions: Sans objet (à l'exception d'une fois par an dans l'enquête sur les salaires et la durée du travail par profession (Inquiry on occupational wages and hours of work) - voir ci-après: «Autres sources de données»).

Autres classifications: Par type de propriété et région.

Taille de l'échantillon et plan de sondage

Unité statistique: L'unité déclarante est l'entreprise, l'institution ou l'organisme.

Univers de l'enquête: Non disponible.

Plan de sondage: L'enquête consiste en une énumération complète de l'ensemble des entreprises, institutions et organismes du secteur public; pour le secteur privé, seuls sont concernés les établissements enregistrés.

Opérations sur le terrain

Collecte des données: Chaque mois, les rapports relatifs à l'emploi sont adressés par courrier à l'ensemble des entreprises, institutions et organismes.

Questionnaire d'enquête: Non disponible.

Substitution des unités de sondage: Sans objet.

Traitement et vérification des données

Les données sont traitées par ordinateur.

Types d'estimations

Nombre de salariés et gains mensuels moyens.

Calcul d'indices

Aucun.

Pondération de l'échantillon

Sans objet.

Ajustements

Non-réponse: Non disponible.

Autres distorsions: Aucun ajustement.

Utilisation de données de calage: Sans objet.

Variations saisonnières: Les résultats de l'enquête ne sont pas ajustés des variations saisonnières.

Indicateurs de fiabilité des estimations

Couverture de la base de sondage: La couverture du secteur public est complète; celle du secteur privé se limite aux entreprises physiques et morales qui sont enregistrées.

Erreurs d'échantillonnage / variance: Sans objet.

Taux de non-réponse: Non disponible.

Erreurs non dues à l'échantillonnage: Non disponible.

Conformité avec d'autres sources: Sans objet.

Séries disponibles

Nombre de salariés et gains moyens bruts mensuels.

Historique de l'enquête

Non disponible.

Documentation

State Statistical Committee of the Azerbaijan Republic: Reports et Express Information (publication mensuelle, Bakou);

idem: The Labour Market Digest (publication annuelle, ibid.).

Les résultats n'apparaissant pas dans les publications mentionnées ci-dessus sont disponibles sur disquette à la demande.

Critères de protection / fiabilité: Les données sont soumises à la législation relative à leur caractère confidentiel.

Autres informations

Données communiquées au BIT aux fins de publication: Les données suivantes sont publiées dans l'*Annuaire des statistiques du travail*: emploi rémunéré et gains mensuels moyens des salariés, par activité économique et pour l'industrie manufacturière, par groupe d'industries.

Autres sources de données: En 1996, le Comité national de statistique de la République azerbaïdjanaise a pour la première fois mené une enquête sur les salaires et la durée du travail par profession, avec octobre comme mois de référence.

Cette enquête par sondage a lieu chaque année. Les formulaires d'enquête sont spécifiques à certains secteurs et branches sélectionnés de l'activité économique et ils rassemblent pour environ 66 professions pré-sélectionnées des données sur:

- le nombre de travailleurs adultes ayant occupé un emploi permanent, temporaire et saisonnier (personnes âgées de 18 ans et plus) sur la base d'un plein temps contre une rémunération à taux plein chaque jour du mois d'octobre. La définition inclut les personnes ayant travaillé le nombre de jours ou d'heures prévus dans l'horaire de travail du mois d'octobre et pas moins que la durée normale du travail prescrite dans la législation ou la convention collective ainsi que les personnes en déplacement toujours rémunérés par les entreprises et organismes concernés.

Sont exclus tous les travailleurs qui ont été absents du travail pendant un jour ou plus en octobre, qu'ils aient ou non conservé leur salaire (par exemple pour cause de congé annuel ou de vacances, de formation professionnelle, de chômage partiel, d'incapacité, de congé d'études ou autres congés non rémunérés, de congés administratifs, de congé de maternité ou parental, de début ou de fin du contrat de travail durant le mois). Sont également exclus les apprentis, les travailleurs à domicile, les détenteurs de plusieurs emplois recrutés dans d'autres entreprises ou organismes («sovmeštitiels») et les travailleurs ayant conclu un accord contractuel ou autre accord conformément au code civil. On ne relève que leur nombre.

- Les traitements et salaires bruts en espèces et en nature des travailleurs à plein temps ayant perçu un plein salaire pour le mois d'octobre; ils incluent:
 - i) les paiements conformes aux accords salariaux (à savoir les salaires de base pour les heures effectuées et le travail accompli et les augmentations et paiements additionnels de nature récurrente liés au fonctionnement de l'entreprise ou à la profession concernant par exemple le travail dans des conditions difficiles, le travail par équipes, le travail de nuit, la qualification professionnelle, etc.);
 - ii) primes de productivité payables en octobre (ou le tiers du montant trimestriel si ces primes sont payables trimestriellement);
 - iii) coût des services publics, des repas, des produits alimentaires et du logement mis à disposition des travailleurs à titre gracieux et indemnités ou allocations versées au titre de ces services; ces coûts sont identifiés séparément;
 - iv) primes en pourcentage liées à l'ancienneté et à l'expérience professionnelle;
 - v) majorations pour heures supplémentaires et travail effectué les jours de repos et les jours fériés;
 - vi) paiements pour arrêt de travail forcé pendant le temps de travail;
 - vii) autres versements liés à une défaillance au niveau de la production et pour laquelle la responsabilité du travailleur a été dégagée, augmentations salariales liées à une augmentation des prix (identifiées séparément), indemnités de transport (identifiées séparément), etc.

Tous les autres types de paiements de nature non récurrente sont exclus.

- Les taux de salaire, à savoir les traitements et salaires fixés conformément aux accords salariaux et énumérés sous i) ci-dessus.
- Les heures réellement effectuées en octobre, qui incluent les heures réellement effectuées au cours des périodes normales de travail, les heures supplémentaires, les heures effectuées les jours fériés officiels et les jours de repos et les heures d'inactivité forcée indépendantes de la volonté du travailleur. Les heures non effectuées pour cause de congés annuels, de congés de maladie payés et autres périodes d'absences rémunérées sont exclues.

- Les heures normales de travail et la durée de la semaine de travail en termes d'heures.
- Le nombre de travailleurs, les salaires et les heures effectuées par groupe de professions (spécialistes, salariés et travailleurs de groupes de professions spécifiques).
- Pour chaque profession sélectionnée: nombre de travailleurs, salaires (par groupe de composantes) et temps de travail effectué, ventilé séparément pour les hommes et les femmes.

Les résultats de l'enquête sont publiés par le BIT dans: *Statistiques des salaires et de la durée du travail par profession et des prix des produits alimentaires - Résultats de l'Enquête d'octobre, supplément spécial au Bulletin des statistiques du travail.*

BELARUS

Titre de l'enquête

Labour Reports (Rapports sur la main-d'oeuvre) (Source des informations: Rapport du gouvernement du Belarus sur l'application de la Convention (no. 160) sur les statistiques du travail, 1985).

Organisme responsable

Ministry of Statistics and Analysis (MINSTAT) (Ministère des Statistiques et de l'Analyse).

Périodicité de l'enquête

Mensuelle, trimestrielle et annuelle.

Objectifs de l'enquête

Contrôler les changements relatifs aux niveaux de l'emploi et des rémunérations.

Principaux sujets relatifs au travail couverts par l'enquête

Emploi et gains.

Période de référence

Le mois.

Champ d'application

Géographique: Ensemble du pays.

Branches d'activité: Toutes les branches d'activité économique, à l'exception des forces armées et des ménages privés employant des salariés.

Établissements: Trimestriellement et annuellement: toutes les entreprises quels que soient leur taille et leur type de propriété.

Mensuellement: uniquement le secteur public (à savoir, à l'exclusion des coopératives, des entreprises étrangères, privées et mixtes).

Personnes couvertes: Ensemble des salariés.

Professions: Les données ne sont pas recueillies sur les professions individuelles.

Concepts et définitions

Emploi: Par salariés on entend toutes les personnes enregistrées au titre de leur emploi principal que ce dernier soit permanent ou temporaire, à plein temps ou à temps partiel.

Gains: Les données portent sur les gains mensuels bruts des salariés, avant déduction des impôts sur le revenu et autres impôts, des contributions aux régimes de sécurité sociale et de pension, des cotisations syndicales et autres. Elles incluent tous les traitements et salaires pour les heures effectuées ou le travail accompli, les rémunérations pour les heures non effectuées, les commissions, les allocations, les primes régulières, ainsi que les primes et les gratifications irrégulières, en espèces et en nature.

Taux de salaire ou de traitement: Non disponible.

Durée du travail: Sans objet.

Recommandations internationales: La définition des gains est conforme au concept des gains bruts totaux admis dans les directives des recommandations internationales.

Classifications

Branches d'activité économique: La classification nationale des activités économiques est convertible dans la NACE, rév. 1.

Professions: Sans objet.